

GUIDE AUX PARENTS 2024-2025



École Paul-Émile-Borduas
165, rue Forbin-Janson
Mont Saint-Hilaire (Québec) J3H 0P2
450-467-2671



Ce document représente les informations importantes afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école, reliant ainsi, les familles et l'école.

HORAIRE DES CLASSES

	PRÉSCOLAIRE	
	Arrivée à l'école	7h40
	Les élèves doivent être à l'école avant 7h50	
	Début des cours	7h55
AM	Activités d'éveil et de formation AM	11h15
	Dîner	11h20 à 12h40
PM	Activités d'éveil et de formation PM	12h40
	Fin des classes	14h02
Période	PRIMAIRE	
	Arrivée à l'école	7h40
	Les élèves doivent être à l'école avant 7h50	
1	Début des cours	7h55 à 8h55
2	Cours	8h55 à 9h55
	Récréation	9h55 à 10h15
3	Cours	10h15 à 11h15
	Dîner	11h20 à 12h35
4	Cours	12h40 à 13h40
	Récréation	13h40 à 14h00
5	Cours	14h00 à 15h00
	Fin des classes	15h10



Prenez note :

- Les élèves marcheurs peuvent se présenter sur la cour à partir de **7h40** le matin et à partir de **12h30** l'après-midi (avant cette heure, il n'y a pas de surveillance).
- À l'arrivée, les élèves se rendent sur la cour de l'école.
- Les parents ne sont pas autorisés à accompagner les élèves sur la cour et dans l'école.

CLIENTÈLE SCOLAIRE

L'école Paul-Émile-Borduas de Mont-St-Hilaire accueille environ 320 élèves.

2 groupes au préscolaire	2 groupes de 4 ^e année
2 groupes de 1 ^e année	2 groupes de 5 ^e année
2 groupes de 2 ^e année	2 groupes de 6 ^e année
2 groupes de 3 ^e année	

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Psychoéducation
- Psychologue
- Service de santé (infirmière)
- Intervenant social

Un délai de 2 semaines est prévu afin de compléter des documents d'un professionnel au privé.

SANTÉ ET MÉDICAMENT

- Vous devez aviser l'école pour toute maladie contagieuse même si votre enfant ne doit pas s'absenter. Cela nous permet de faire une gestion appropriée des maladies contagieuses et ainsi éviter une épidémie. (ex. : poux etc.).
- En aucun cas, un membre du personnel ne peut administrer un médicament à un élève sans la permission écrite précise de ses parents et la prescription du médecin.
- Quand un médicament est administré à l'école, il s'agit alors d'une mesure exceptionnelle. Le médicament prescrit doit être dans son contenant d'origine et il doit porter l'étiquette originale de la pharmacie (indiquant le nom du médicament, la dose et la fréquence d'administration).
- Tout médicament non prescrit par un médecin ne peut pas être administré à votre enfant à l'école : aspirine, sirop pour la toux, gouttes pour les yeux ou autre.

ABSENCES ET RETARDS

La présence de l'élève à l'école et sa ponctualité sont essentielles à sa réussite scolaire et ce, afin de maintenir un climat favorable à l'apprentissage dès le préscolaire. Il s'agit de valeurs importantes pour nous. La responsabilité de la présence des enfants en classe incombe aux parents. Une fois inscrit à l'école, il y a obligation de fréquentation scolaire. Il faut éviter les absences non motivées.

Nous vous demandons :

- En cas d'absence prévue, il faut informer l'école en faisant parvenir un courriel à l'enseignant(e), au service de garde et à la secrétaire en spécifiant la raison de son absence ou téléphoner à l'école au 450-467-2671.
- En cas d'absence imprévue, nous vous demandons de téléphoner à l'école avant 7h30 au 450-467-2671 poste 1 ou poste 6 pour le service de garde (s.v.p. laisser un message en indiquant le nom de l'élève, son groupe, la cause et la durée de l'absence).
- En cas de retards après l'heure officielle du début des cours (7h55 et 12h40) : Veuillez prendre note que toutes les portes extérieures sont verrouillées. L'élève en retard devra sonner et se présenter au secrétariat avant d'aller en salle de classe.

DÉPART HÂTIF

Lorsque votre enfant doit s'absenter au courant de la journée, nous vous demandons d'aviser son enseignant(e) par écrit. Cependant, veuillez prévoir un délai d'attente, à votre arrivée, afin que votre enfant vous rejoigne au secrétariat, les enfants ne seront pas préparés à l'avance.

PERMISSION DE QUITTER L'ÉCOLE

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école sans avoir une permission écrite des parents.

ABSENCES POUR VOYAGE OU ACTIVITÉS SPORTIVES

Cette décision relève de l'autorité parentale. Cependant, l'enseignant(e) **n'est pas tenu de préparer tout le travail à faire pendant l'absence de l'enfant ni de lui faire reprendre une évaluation.** Il serait important d'échanger avec l'enseignant(e) de votre enfant dans un tel cas.

RENDEZ-VOUS

Nous vous demandons, en autant que possible, de prendre les rendez-vous à **l'extérieur des heures scolaires** afin que votre enfant ne manque pas de notions importantes. L'école, c'est important!

FERMETURE D'ÉCOLE



En cas de fermeture imprévue de l'école, le personnel n'est pas tenu de se présenter. Le CSSP avise alors la population par l'entremise de son site internet, sur les médias sociaux (Facebook), de la radio ou de la télévision. Il est à noter que le service de garde n'est pas ouvert lorsque l'école est fermée pour des raisons climatiques ou de force majeure.

COMMUNICATION



La communication entre l'école et la maison est une clé gagnante pour l'intégration de votre enfant.

-Si cela concerne une situation particulière ou autre, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant(e) de votre enfant par courriel ou par téléphone.

-Si vous souhaitez faire une plainte et ou signaler une situation de violence et d'intimidation, veuillez écrire un courriel à la direction : Milena.joa@cssp.gouv.qc.ca

-Vous recevrez un Info-parents mensuels à tous les premiers mercredis du mois

Prenez note que les messages ne peuvent être faits aux élèves de l'école durant les heures de classes et qu'il est possible d'avoir un délai de 24 à 48 h avant d'avoir une réponse.

COLLATIONS À L'ÉCOLE ET AU SERVICE DE GARDE

À l'école, nous nous soucions de la santé et de l'alimentation de nos jeunes. En respect avec la Politique alimentaire du MEQ, nous encourageons à ce que les élèves aient des collations santé. Afin de ne pas créer de faux sentiment de sécurité, il est permis de manger des aliments contenant des noix et/ou arachides.

Important : En tout temps, les boissons gazeuses, les friandises, la gomme à mâcher, les bonbons et les croustilles ne sont pas permises à l'exception d'une activité spéciale organisée par l'école.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Les déplacements dans l'école ne sont pas autorisés afin de s'assurer de la sécurité de tous les élèves. Pour ce faire, veuillez utiliser l'entrée principale et vous présenter au secrétariat afin de vous identifier.

OUBLI ET SOIN DU MATÉRIEL

Nous mettons à la disposition des élèves une grande quantité de matériel : manuels scolaires, matériel pédagogique, livres de bibliothèques, instruments de musique, etc. Nous demandons aux élèves leur collaboration afin que de les manipuler avec soin. Si le matériel est endommagé ou perdu par un élève, l'école vous demandera d'en rembourser le coût.

OBJET PERSONNEL

Dans un objectif de responsabiliser les enfants, nous autorisons les parents à venir porter la boîte à lunch ou des vêtements de rechange **seulement**.

À moins d'une permission spéciale accordée par l'enseignant(e) et ou l'éducatrice, les élèves **ne peuvent pas** apporter d'objets de la maison (ex : ballon, cartes de jeux, cellulaire, IPOD etc) ou tout autre objet de type sensoriel (ex : objet à manipuler) car cela doit venir avec une recommandation d'ergothérapeute.

TENUE VESTIMENTAIRE

En accompagnant les élèves, nous souhaitons les amener à porter un jugement critique, qui est une compétence transversale, et à la responsabilisation de certains choix qu'ils font. C'est pour cette raison que les règles suivantes exigées :

- Parce nous sommes soucieux de notre environnement, il est demandé que chaque enfant ait **2 paires de chaussures**. Une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. Les espadrilles utilisées pour le gymnase peuvent être la paire de chaussure intérieure.

-Parce que nous devons nous assurer de la sécurité des élèves à l'école, les chaussures style « tongue » ou « chaussures qui ne soutiennent les chevilles » devraient être évitées lorsque les élèves sont sur la cour extérieure.

-Parce que nous sommes un milieu éducatif, nous demandons aux élèves de se présenter à l'école avec une tenue convenable pour venir apprendre.

-Parce que nous privilégions d'être à l'extérieur lors des récréations et de l'heure du dîner, en tout temps, les élèves se présentent à l'école dans une tenue appropriée.

Les bottes, les tuques et les manteaux sont requis lorsque la température et l'état de la cour l'exigent.

COUR D'ÉCOLE ET STATIONNEMENT



Aucun parent ou adulte ne devrait être dans la cour de l'école entre **7h00** et **18h00**. Cet espace est réservé aux activités du Centre de services scolaire des Patriotes exclusivement.

Seuls les parents venant reconduire leur enfant au service de garde entre **7h00** et **7h45** le matin et entre **15h15** et **18h00** le soir peuvent entrer sur la cour et à l'intérieur de l'école par l'administration.

Prenez note qu'il est **interdit** d'emprunter le stationnement entre **7h00** et **15h30**. Celui-ci est réservé aux membres du personnel de l'école et qu'il faut utiliser les espaces lignés qui se retrouvent **après les dos d'ânes**. Un **5 minutes** vous est accordé pour déposer vos enfants



Merci de faire preuve de civisme et de prudence!